

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		4 AS BUREAUTIQUE		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		5 Rue de la Mare du Bois		91730 MAUCHAMPS			
SIRET		8 9 7 6 0 6 0 0 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 4			
ACTIF				Brut			
				Amortissements-Provisions			
				Net			
				1 2 3			
ACTIF-IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012	
		{	Autres *	014		016	
	Immobilitisations corporelles *			028		030	
	Immobilitisations financières * (1)			040		042	
	Total I (5)			044		048	
ACTIF-CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	9 270	070	9 270
		Autres* (3)		072	709	074	709
	Valeurs mobilières de placement			080		082	
	Disponibilités			084	57 729	086	57 729
	Charges constatées d'avance *			092		094	
	Total II			096	67 708	098	67 708
	Total général (I + II)			110	67 708	112	67 708
PASSIF				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		5 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		1 500	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132		16 702	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		11 211	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		34 413	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		1 638	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)			172		1 978	
	Comptes courants d'associés			173		28 779	
	Autres dettes			175		900	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		33 296	
Total général (I + II + III)				180		67 708	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

4 AS BUREAUTIQUE
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 rue de la Mare du Bois, 91 730 MAUCHAMPS
RCS EVRY 897 606 000

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALES ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 MAI 2025

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lesquels font apparaître un résultat de 11 211 Euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE :

Résultat de l'exercice	11 211 €
------------------------	----------

AFFECTATION :

Réserve légale	500 €
Report à nouveau	10 711 €

Après affectation, le compte Report à nouveau s'élève à 11 711 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

TROISIEME RESOLUTION : Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoir

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CERTIFIE CONFORME

Patricia ROBIN
Présidente associée



4 AS BUREAUTIQUE
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 rue de la Mare du Bois, 91 730 MAUCHAMPS
RCS EVRY 897 606 000

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 MAI 2025

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ,
LE DIX SEPT MAI,
A DIX HEURES,

Les associés de la société **4 AS BUREAUTIQUE**, société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation de la présidence.

SONT PRESENTS :

Monsieur Jean-François DOMINGUES
Propriétaire de

1 250 actions

Madame Christel DOMINGUES
Propriétaire de

1 250 actions

Monsieur Rémy SEGERS
Propriétaire de

1 250 actions

Madame Patricia ROBIN
Propriétaire de

1 250 actions

SOIT QUATRE ASSOCIES
PROPRIETAIRES DE CINQUE MILLE ACTIONS, CI

5 000 actions

Madame Patricia ROBIN préside la séance en qualité de Présidente associée.

La Présidente constate que tous les associés sont présents ou représentés : en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la présidence ;
- Le texte des projets de résolutions ;

Puis La Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;

QUATRIEME RESOLUTION
(Pouvoir)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal
à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par La Présidente et les associés.

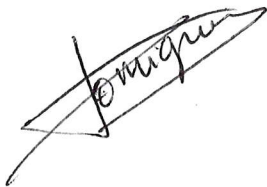
Patricia ROBIN
Présidente associée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Robin', written over a horizontal line.

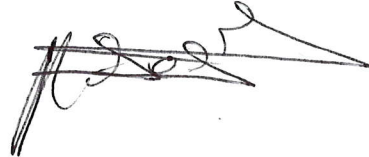
Jean-François DOMINGUES
Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Domingues', written over a horizontal line.

Christel DOMINGUES
Associée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christel Domingues', written over a horizontal line.

Rémy SEGERS
Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Segers', written over a horizontal line.